



*Groupe de travail technique*

**Statut d'artiste - Chômage**

**Synthèse**

Le processus participatif sur le Working In The Arts-website et les réunions du groupe de travail technique "Statut d'artiste" ont révélé, en ce qui concerne le volet chômage, les problématiques et les défis suivants :

### **Perception - Image**

Les travailleurs du secteur sont stigmatisés et sont vus comme des chômeurs alors qu'il s'agit de personnes qui travaillent mais qui arrivent difficilement à trouver un emploi rémunéré.

### **Financement de la sécurité sociale**

Penser à un financement alternatif (auprès des utilisateurs des œuvres, créer un Fonds au sein du secteur, solidarité interprofessionnelle, ...)

### **La règle du cachet :**

- doit être généralisée, devenir la règle et être étendue aux techniciens du secteur
- doit être supprimée car elle empêche la conclusion d'un contrat de travail ordinaire
- permet d'atteindre le nombre de jours d'admissibilité

### **Remarques communes à l'octroi et au renouvellement du statut :**

- Plus de différence entre métiers d'accompagnement, techniciens et artistes, (voire les travailleurs de l'événementiel), l'important est l'intermittence
- Tenir compte de la situation des jeunes, des travailleurs âgés, des travailleurs discriminés
- Tous les aspects du travail doivent être valorisés : les activités péri-artistiques, para-artistique, enseignement, workshops, travail non rémunéré et travail invisibilisé (critères précis), temps de création, de recherche, de formation, de sollicitation, travail créatif des plasticiens qui, lorsqu'il reste non rémunéré, ne leur permet jamais d'accéder au statut
- Le travail artistique de qualité doit peser plus lourd que l'artistique marketing (télé-réalité)
- Pluri-annualité des projets artistiques : les créateurs doivent disposer du temps nécessaire pour prouver des prestations de travail
- Supprimer la condition de contrat de courte durée pour les techniciens

### **Remarques propres à l'accès au chômage et à l'octroi du statut**

- Accès au chômage et statut devraient intervenir en même temps
- Le nombre de jours exigé est trop important, il ne tient pas compte de la réalité du secteur artistique. De plus, cela casse les prix
- Seule une très petite minorité est en mesure d'obtenir le statut
- Il ne faut pas oublier les travailleurs à temps partiel, il faut tenir compte du travail à temps partiel
- Les jetons de présence devraient être valorisés et compter pour l'accès au statut

### **Remarques propres au renouvellement du statut**

- Le fait que l'octroi au statut soit facilité ne doit pas avoir pour effet de durcir le renouvellement
- Le renouvellement doit exiger plus de 3 contrats (casse les prix)
- Les conditions doivent être ramenées à 1 contrat symbolique
- Le renouvellement ne doit plus être obtenu sur base d'un nombre de contrats (entraîne une multiplication des contrats courts)

- Quid des personnes qui n'obtiendront pas le renouvellement et le risque de précarité ?
- Les conditions de renouvellement doivent être réalistes (tout le monde à bord ferait couler le régime)
- Il convient de prévoir un retour simplifié dans le statut.
- Ne pas perdre le statut en cas d'occupation non intermittente (CDD, mi-temps,...)
- Renouvellement automatique d'un an en cas de maternité

### **Montant des allocations**

- Un revenu inconditionnel majoré par les salaires et/ou autres allocations conditionnées
- Une allocation individuelle sans tenir compte de la situation familiale
- Le montant doit débiter à 1540 € et ne pas être dégressif
- Le montant doit être évolutif, tenir compte de la carrière du travailleur et être indexé
- Le montant de l'allocation doit être revu à la hausse en cas de salaire supérieur

### **Cumul du travail/revenus avec les allocations de chômage**

- Ne pas perdre d'allocation en cas de travail le dimanche, jour férié ou jour de vacances
- Supprimer la règle du samedi non indemnisable
- Ne pas perdre d'allocation pour quelques heures de travail par jour
- Cumuler intégralement les revenus indépendants puisqu'ils font l'objet de cotisations INASTI
- Revoir à la hausse le plafond de l'article 130 AR
- Améliorer les possibilités de combinaison de plusieurs statuts (aussi comme enseignants)
- Pouvoir passer d'un statut indépendant à celui de salarié et l'inverse sans perdre ses droits
- Pouvoir entamer une activité artistique indépendante à titre principal et garder le statut
- Le système du Tremplin Indépendant doit être accessible aux activités artistiques
- Le travailleur indépendant dont l'activité ne lui permet plus de vivre doit pouvoir accepter des contrats de travail, travailler avec le 1bis, revenir dans le statut, avoir droit au chômage
- Il faut pouvoir cumuler la fonction de mandataire dans une ASBL avec le statut
- Il faut pouvoir siéger dans des commissions d'avis
- Étaler les revenus pour l'application de l'article 130

### **Droits d'auteur**

- Pas de prise en compte pour la limitation des allocations de chômage et en tous les cas pas ceux qui ont été générés lors de l'exécution d'un contrat de travail
- Cotisations volontaires ONSS sur les droits d'auteur pour qu'ils génèrent des droits
- Éviter les abus de la rémunération des interprètes avec des droits d'auteur

### **Complexité des règles et des procédures**

- La complexité des règles en vigueur rend le système opaque
- Automatiser les procédures
- Supprimer certains formulaires ou prévoir des versions électroniques
- Supprimer les formalités pour travailler dans une ASBL
- Introduire les contrats en ligne pour prouver une occupation continue dans le secteur
- Retards au niveau des organismes de paiement

- Absence d'allocations en cas d'enquêtes ou de dossier incomplet

#### **Lourdeur des contrôles – Disponibilité**

- Ne pas devoir en permanence se justifier et apporter des preuves des activités sur le marché de l'emploi, supprimer la règle de l'emploi convenable
- Absence de connaissance du secteur par FOREM, VDAB, ACTIRIS, ADG et contrôle arbitraire entraînant une fracture bureaucratique et sociale
- Contrôler les employeurs et éviter les abus

#### **Varia**

- Statut artiste pour fonctionnaire (avec dispense de service ou interruption de carrière)
- Prévoir des possibilités de remplacer les enseignants quand ils travaillent comme artiste